Brodeur, Hotte — Avocats

Johanne Brodeur, Ad. E.
Marie-Andrée Hotte
Nancy Lemaire
Stéphane Forest

Le 27 novembre 2014

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'Énergie
800, place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Planification de l'audience - Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2015-2016
VD : R-3905-2014

Chère consoeur,

En réponse à votre correspondance du 25 novembre 2014, voici les informations pertinentes relatives à la planification de l'audience quant à l'Union des producteurs agricoles :

1. Nous n'entendons pas présenter de moyen préliminaire;
2. Le temps requis pour l'adoption de notre preuve écrite et la présentation des points importants de la preuve sera de 50 minutes;
3. La liste et la qualification de nos témoins se détaillent comme suit :
    a. Frédéric Clerson, M. Sc. (analyste interne)
    b. Isabelle Bouffard, agronome, B. Sc. (analyste interne)
    c. Louis Dionne, B. Sc. (analyste externe)
    d. Il est possible que l'Union fasse témoigner deux producteurs en serre. Pour des raisons d'horaire et de disponibilité, la présentation de ces témoins demeure encore incertaine à ce jour. Nous aviserons la Régie et les intervenants de notre intention de les faire témoigner, le cas échant, et ce, avant la présentation de notre preuve en audience devant la Régie.
4. Temps requis pour contre-interroger chacun des panels de témoins du distributeur et des intervenants en précisant lesquels;
    - Le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins du distributeur concernant le panel 3 est approximativement de 15 minutes;
    - Nous nous réservons 10 à 15 minutes pour contre-interroger les témoins du distributeur du panel 1 – Présentation de la demande tarifaire;
5. Le temps prévu pour notre argumentation est de 30 minutes.

Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien
bureau 100
Longueuil
(Québec) J4H 3Y9

Téléphone
450 679-0251

Télécopieur
450 679-8454

En terminant, nous souhaitons aviser la Régie que l'analyste externe, Louis Dionne, sera dans l'impossibilité d'être présent le 15 décembre en après-midi de même que le 16 décembre toute la journée. En conséquence, nous demandons à la Régie de bien vouloir fixer la présentation de la preuve de l'Union à une autre période dans l'horaire, dans la mesure où cela est possible.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

BRODEUR, HOTTE, AVOCATS

Marie-Andrée Hotte, avocate

MAH/gl

c.c. Mme Isabelle Bouffard (UPA)
M. Frédéric Clerson (UPA)
M. Louis Dionne (SPSQ)
Me Éric Fraser – Hydro-Québec
Tous les intervenants (par courriel)